



Cadre réservé à l'administration

Reçu le :
 Décision de la commission de recevabilité :

DOSSIER DE CANDIDATURE 2020

Cursus Diplôme d'Etat (DE) de professeur de musique en Formation Continue

Date limite de retour des dossiers : **07/02/2020** (cachet de la poste faisant foi)

Tout dossier incomplet à la clôture des inscriptions à l'examen d'entrée sera automatiquement rejeté

Nom :

Prénom :

PARCOURS

Diplôme d'Etat (DE) de professeur de musique en formation continue

DISCIPLINE, DOMAINE ET OPTION

En 2020, l'examen d'entrée en formation continue au DE est organisé dans la discipline « Enseignement instrumental ou vocal » :

- **Domaine « Classique à contemporain »** : chant, violon, alto, violoncelle, contrebasse, flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, cor, trombone, tuba, saxophone, harpe, percussions classiques, piano, chant, guitare, accordéon
- **Domaine « Jazz et musiques improvisées »** : chant, tous instruments

Cochez et renseignez votre option

DISCIPLINE	DOMAINE	OPTION
<input type="checkbox"/> Enseignement instrumental	<input type="checkbox"/> Classique à contemporain	Instrument concerné :
<input type="checkbox"/> Enseignement vocal	<input type="checkbox"/> Jazz et musiques improvisées	Instrument concerné :

CANDIDAT / CANDIDATE

Nom		Nom de jeune fille	
Prénom		Monsieur <input type="checkbox"/>	Madame <input type="checkbox"/>
Adresse			
Code postal		Ville	
Téléphone portable		Téléphone fixe	
Mail			
Date de naissance		Lieu de naissance	
Nationalité	<input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> Ressortissant de l'UE (précisez) : <input type="checkbox"/> Autre (précisez) :		
<input type="checkbox"/> Candidat en situation de handicap, veuillez cocher cette case afin de signifier votre demande d'un tiers-temps supplémentaire pour les épreuves écrites (joindre un justificatif)			

SECURITE SOCIALE

N° d'affiliation à la Sécurité Sociale (15 chiffres) : _ _ _ _ _

Sous quel régime êtes-vous affilié(e) :

- Régime général
- Régime social des indépendants
- Autre (précisez) :

SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE

- Salarié en CDI (contrat à durée indéterminée)
- Salarié en CDD (contrat à durée déterminée)
- Contractuel de la fonction publique en CDI
- Contractuel de la fonction publique en CDD
- Titulaire de la fonction publique
- Travailleur indépendant
- Artiste bénéficiaire du régime indemnitaire d'intermittent du spectacle
- Sans emploi
- Autre. Précisez :

Pour les salariés, les **contractuels et les titulaires de la fonction publique**, veuillez préciser :

Employeur principal (nom et adresse)	Durée
.....	<input type="checkbox"/> temps plein :
..... (nombre heure/semaine)
.....	<input type="checkbox"/> temps partiel :
 (nombre heure/semaine)

RAPPEL DES CONDITIONS ET PREREQUIS

L'accès à l'examen d'entrée est ouvert aux candidats **remplissant l'une des conditions** suivantes au 7 février 2020
(Cocher le profil correspondant à votre situation) :

- Justifier d'une expérience d'enseignement dans le domaine musical en qualité de salarié d'une durée d'au moins deux années, à raison de cinq heures par semaine au moins sur trente semaines par an ou leur équivalent en volume horaire annuel
 - Justifier d'une pratique professionnelle en qualité d'artiste de la musique d'une durée d'au moins deux années, pouvant notamment être attestée par quarante-huit cachets sur deux ans
 - Etre titulaire du DEM ou du DNOP de musique, et exercer une activité d'enseignement en qualité de salarié à raison de cinq heures par semaine sur trente semaines au moins ou être engagé dans une démarche de réorientation professionnelle
 - Justifier de 300 cachets sur six années consécutives dans les huit dernières années dans la discipline, le cas échéant le domaine et l'option, dans lesquels le candidat se présente en formation
 - Justifier d'une ancienneté d'au moins huit années dans le cadre d'un emploi de musicien permanent à temps complet, correspondant à la discipline, le cas échéant au domaine et à l'option, dans lesquels le candidat se présente en formation
-

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Veillez dresser un état de vos emplois et activités **des plus récents aux plus anciens** en lien avec le Diplôme d'Etat de professeur de musique.

Vous pouvez dupliquer les pages autant que nécessaire pour détailler votre expérience.

Enseignement dans le domaine musical

Du	au	EMPLOYEUR (nom et adresse)	Discipline, domaine et option enseignés	Public (enfant, adulte ...) et composition du cours (individuels ou collectifs ...)	Nombre d'heures/semaine	Nombre d'heures totales sur la période

Pratique professionnelle en qualité d'artiste de la musique

Du	au	EMPLOYEUR (nom et adresse)	Nature de l'action (concerts, spectacles ...)	Nombre de cachets ou de dates sur la période

Autres expériences professionnelles

Du	au	EMPLOYEUR (nom et adresse)	Intitulé du poste occupé	Missions effectuées	Nombre d'heures/semaine

Joindre impérativement les copies des diplômes, les relevés de notes et leurs traductions en français

Diplôme obtenu	Domaine ou spécialité	Etablissement	Année d'obtention
<input type="checkbox"/> DEM			
<input type="checkbox"/> DNOP de musique			
<input type="checkbox"/> Médaille d'Or			
<input type="checkbox"/> MIMA			
<input type="checkbox"/> DUMI			
<input type="checkbox"/> DE			
<input type="checkbox"/> DNSPM			
<input type="checkbox"/> MASTER			
<input type="checkbox"/> CA			
<input type="checkbox"/> Autres :.....			
<input type="checkbox"/> Autres :.....			
<input type="checkbox"/> Autres :.....			

ETUDES GENERALES

Joindre impérativement les copies des diplômes, les relevés de notes et leurs traductions en français

Diplôme obtenu	Série / filière	Etablissement	Année d'obtention
<input type="checkbox"/> BAC			
<input type="checkbox"/> DAEU			

ETUDES SUPERIEURES

Joindre impérativement les copies des diplômes, les relevés de notes et leurs traductions en français

Diplôme obtenu	Domaine ou spécialité	Etablissement	Année d'obtention
<input type="checkbox"/> DEUG			
<input type="checkbox"/> LICENCE			
<input type="checkbox"/> MASTER			
<input type="checkbox"/> MAITRISE			
<input type="checkbox"/> Autres :.....			
<input type="checkbox"/> Autres :.....			
<input type="checkbox"/> Autres :.....			

Diplôme de fin d'études secondaires et généraux obtenu dans un pays hors Union Européenne > merci de fournir les informations et documents suivants :

- Une copie du/des diplômes obtenu(s)
- Attestation de comparabilité du diplôme : demande à effectuer auprès du Centre Enic-Naric France : <http://www.ciep.fr/enic-naric-menu/comment-obtenir-attestation>
- Un document délivré par l'établissement ayant délivré le diplôme, indiquant le détail des enseignements suivis et les modalités d'évaluation (cursus, nombre d'années d'étude, contenu détaillé des enseignements, etc.)
- **Pour les candidats de pays non-francophone :** Tous ces documents doivent être traduits en français, traduction rédigée par un traducteur assermenté. La liste des traducteurs assermentés est disponible dans l'ambassade du pays d'origine

SITUATION D'ACQUISITION PAR RAPPORT AU DIPLOME D'ETAT DE PROFESSEUR DE MUSIQUE

Joindre impérativement les copies des diplômes, les relevés de notes et leurs traductions en français

Vous bénéficiez d'une **validation complète** d'un Diplôme d'Etat de professeur de musique :

Discipline :	Etablissement :
Domaine :
Option :	Année d'obtention :

Vous bénéficiez d'une **validation partielle** d'un Diplôme d'Etat de professeur de musique :

Discipline :	Etablissement :
Domaine :
Option :	Année de passage :
Parcours suivi en : <input type="checkbox"/> procédure de VAE <input type="checkbox"/> formation continue <input type="checkbox"/> formation initiale	Objet de la candidature actuelle : <input type="checkbox"/> compléter les acquis du diplôme <input type="checkbox"/> préparer un DE dans une autre discipline, domaine ou option

Conditions particulières

Les candidats ayant déjà validé une partie du diplôme par une procédure de VAE sont **automatiquement exemptés des épreuves de l'examen d'entrée sauf de l'entretien de l'épreuve d'admissibilité (1^{er} tour)**.

ATTESTATION DE MAITRISE DE LA LANGUE FRANCAISE

LA MAITRISE DE LA LANGUE FRANCAISE EST OBLIGATOIRE

Les candidats de nationalité étrangère doivent présenter un certificat attestant d'un niveau de langue française au moins égal à B2 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe. Ce certificat doit émaner d'un organisme agréé par le gouvernement français.

Sont dispensés de la présentation de ce certificat :

- Les ressortissants des Etats où le français est la langue officielle et ceux des Etats où les épreuves des diplômes de fin d'études secondaires se déroulent en majeure partie en français
- Les titulaires du DELF B2 (diplôme élémentaire en langue française) ou du DALF C1 ou du DALF C2 (Diplôme approfondi de langue française)
- Les titulaires du « test d'évaluation du français » organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris qui ont obtenu au moins 14/20 à l'épreuve d'expression écrite
- Les titulaires de baccalauréat franco-allemand
- Les titulaires d'un baccalauréat ou tout autre titre universitaire obtenu en France
- Les élèves issus de sélections bilingues des lycées étrangers figurant sur une liste officielle (consulter le service culturel de l'ambassade de France)
- Les personnes résidant en France depuis 5 ans ou plus

Les candidats de nationalité étrangère en attente de l'obtention du Certificat de français de niveau B2 peuvent candidater à l'examen d'entrée, sous réserve de produire les attestations au plus tard le jour de la 1^{ère} épreuve de l'examen.



FICHE TECHNIQUE
EXAMEN D'ENTREE 2020
CURSUS DIPLOME D'ETAT

CANDIDAT / CANDIDATE

M. Mme

Nom : _____ Prénom : _____

Discipline présentée au concours :

PROGRAMME DE L'ÉPREUVE INSTRUMENTALE

Compositeurs	Pièces	Minutage

Les besoins techniques pour votre épreuve d'admission sont à communiquer dès le dépôt du dossier de candidature. Merci de compléter le tableau suivant à cet effet :

- ✓ Pour les candidats en « Jazz et musique improvisées », prévoir de préférence d'apporter son propre matériel (pas de répétitions sur place prévues)
- ✓ Les candidats qui en ont besoin devront prévoir leur propre accompagnateur

Tout dossier incomplet à la clôture des inscriptions à l'examen d'entrée sera automatiquement rejeté

- Curriculum Vitae **détaillé**, présentant le parcours artistique, le parcours en tant qu'enseignant et la ou les autres expériences professionnelles, ainsi que la ou les formations suivies
- Lettre de motivation **articulant le désir de formation du candidat à son projet professionnel global**
- Justificatifs d'emploi et/ou d'une activité professionnelle (liste non exhaustive) :
 - Contrats de travail
 - Relevés annuels des congés spectacles (intermittents)
 - Attestation d'employeurs justifiant des heures d'enseignement effectuées
 - Bulletins de salaire
 - Pour les personnes en situation de chômage partiel ou total, l'attestation Pôle Emploi
- Copie des diplômes acquis (DEM ou autres diplômes musicaux, Baccalauréat ou diplôme équivalent, diplômes de l'enseignement supérieur y compris dans des disciplines autres que la musique, etc.), le cas échéant
- Copies des relevés de notes ou des ECTS correspondants aux diplômes acquis ou ayant une validation partielle, le cas échéant
- Attestation de validation partielle (VAE) du Diplôme d'Etat, le cas échéant
- Attestation de fin de formation continue ou professionnelle, le cas échéant
- Photocopie de la carte d'identité recto/verso
- Photocopie de la carte d'assurance maladie recto/verso
- Règlement des droits d'inscription au concours d'entrée : **50 euros à l'ordre du TRESOR PUBLIC** (non remboursables), **inscrire au dos du chèque « Pôle Sup'93 – inscription concours – FC »**

Pour les candidats souhaitant faire une ou des demande(s) d'exemption d'épreuves à l'examen d'entrée :

- Demande d'exemption en pages 12 et 13 du dossier

En supplément, pour les candidats de nationalité étrangère :

- Photocopie du titre de séjour en cours de validité (candidats hors Union Européenne)
- Photocopie du visa : visa concours ou visa long séjour (candidats hors Union Européenne)
- Photocopie et traduction des diplômes de fin d'études secondaires (pour les candidats étrangers de pays non francophone), le cas échéant : **les justificatifs de diplômes doivent être traduits en langue française par un traducteur assermenté**. La liste des traducteurs assermentés est disponible dans l'ambassade du pays d'origine

Pour information :

Pour les candidats titulaires d'un diplôme étranger, des attestations de comparabilité de diplôme sont délivrées par le Centre Enic-Naric France. Les demandes sont à effectuer via leur site web :

<http://www.ciep.fr/enic-naric-menu/comment-obtenir-attestation>

- Pour les ressortissants d'un état non-francophone, résidant et exerçant une activité professionnelle depuis moins de 5 années sur le territoire français ou francophone, **un certificat attestant d'un niveau de langue française au moins égal à B2** dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe

Les candidats de nationalité étrangère en attente de l'obtention du Certificat de français de niveau B2 peuvent candidater à l'examen d'entrée, sous réserve de produire les attestations au plus tard le jour de la 1^{ère} épreuve de l'examen.



RAPPEL

Date limite de retour des dossiers : Vendredi 7 février 2020 (cachet de la poste faisant foi)

Tout dossier incomplet à la clôture des inscriptions au concours ou arrivé hors délai sera automatiquement rejeté

Je, soussigné(e),....., atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant dans mon dossier de candidature, de même que l'authenticité des documents fournis.

Fait à :

Date :

Signature du candidat / de la candidate :

Dossier complet à renvoyer à l'adresse suivante :

**Pôle Sup'93
« Service Concours »
41 avenue Gabriel Péri
93120 LA COURNEUVE**



DEMANDE D'EXEMPTION DES EPREUVES
EXAMEN D'ENTREE 2020
CURSUS DIPLOME D'ETAT – FORMATION CONTINUE

- **Aucune exemption n'est automatique : Les demandes d'exemption doivent être précisées dans le dossier de candidature et formulées uniquement sur le tableau ci-après (page 13).**
- **Aucune autre demande d'exemption ne sera étudiée en dehors de celles indiquées dans le tableau ci-après (page 13).**

Les pièces à faire valoir pour l'exemption (copies des diplômes ou attestations), doivent être présentées au moment de l'inscription à l'examen d'entrée. Les demandes d'exemption seront examinées par la commission de recevabilité des candidatures.

- **Aucune demande d'exemption ne sera traitée après l'inscription à l'examen d'entrée.**

Les candidats ayant été exemptés d'une épreuve se verront attribuer une note égale à la moyenne pour l'épreuve concernée (10/20 ou équivalent).

Toute demande d'exemption doit être faite en connaissance de cause :

- Les candidats ont le choix de demander, ou non, l'exemption pour une épreuve ;
- Une fois accordée, la demande d'exemption est définitive ;
- Si un candidat décide de passer les épreuves pour lesquelles il aurait pu demander une exemption, seule la note obtenue lors de l'examen d'entrée sera prise en compte. En aucun cas, il ne pourra faire valoir une quelconque exemption *a posteriori*.

Il n'y a pas d'exemption possible pour l'épreuve écrite d'analyse d'interprétation, ni pour l'entretien.

Conditions particulières

Les candidats ayant déjà validé une partie du diplôme par une procédure de VAE sont **automatiquement exemptés des épreuves de l'examen d'entrée sauf de l'entretien de l'épreuve d'admissibilité (1^{er} tour)**.



DEMANDE(S) D'EXEMPTION
EXAMEN D'ENTREE 2020
CURSUS DIPLOME D'ETAT – FORMATION CONTINUE

Je soussigné(e),

Nom :		Prénom :	
Date de naissance :		Lieu de naissance :	

Candidat au cursus Diplôme d'Etat de professeur de musique

Discipline :			
Domaine :		Option :	

Etant titulaire des diplômes suivants à la date d'aujourd'hui :

--

Demande à être exempté des épreuves suivantes (cochez la case correspondante) :

Diplôme(s) acquis	Epreuves de l'examen d'entrée	Demande(s) d'exemption(s)
DNSPM ou Master d'interprète dans la même discipline	Epreuve musicale	
Diplôme d'Etat dans une autre discipline	Commentaire de texte	

Fait à : Date :

Signature du candidat / de la candidate :



CALENDRIER

EXAMEN D'ENTREE 2020

CURSUS DIPLOME D'ETAT – FORMATION CONTINUE

Lundi 6 janvier 2020 : Ouverture des inscriptions à l'examen 2020

Vendredi 7 février 2020 : Date limite d'envoi des candidatures

Jeudi 27 février 2020 : Publication de la liste des candidats admis à passer l'examen

Lundi 9 mars 2020 : 1^{er} tour – Entretiens (10h – 18h) / CRR93 La Courneuve

Mardi 10 mars 2020 : 1^{er} tour – Entretiens (10h – 18h) / CRR93 La Courneuve

Mercredi 11 mars 2020 : 1^{er} tour – Entretiens (13h - 18h) / CRR93 La Courneuve

Jeudi 12 mars 2020 : 1^{er} tour – Epreuves écrites (9h - 13h) / Amphi X – Université Paris 8

Réunion d'information obligatoire (13h30 – 15h) / Amphi X – Université Paris 8

Mercredi 18 mars 2020 : Publication de la liste des candidats admis au 2nd tour

Jeudi 26 mars 2020 : 2^e tour – Epreuves instrumentales (9h30 – 16h30) / CRR 93 d'Aubervilliers

Vendredi 27 mars 2020 : 2^e tour – Epreuves instrumentales (9h30 – 12h30) / CRR 93 d'Aubervilliers

Lundi 30 mars 2020 : 2^e tour – Epreuves instrumentales (13h30 – 16h30) / CRR 93 d'Aubervilliers

Jeudi 2 avril 2020 : Publication de la liste des candidats admis en Formation Continue

Lundi 20 avril 2020 : Commission de Validation des Acquis Antérieurs (VAA)
